

DUCALE SILOXANE

PEINTURE ORGANO- MINÉRALE MATE
A BASE DE RÉSINES ACRYLIQUE ET POLYSILOXANE

Fiche N° 1204 – FA14
DECEMBRE 2009



CLASSIFICATION : AFNOR NF T 36005, famille 1 classe 7 b2/10c
AFNOR NF P 84-403 : Classe D2 (NF T 30-804)
XP T 34-722 : E3 V1 W3 A0

DEFINITION : Peinture d'un mat absolu, très résistante aux intempéries pour travaux de ravalement à base de résines polysiloxanes et acrylique en phase aqueuse.

DESTINATION : Travaux de ravalement en extérieur où l'on recherche un aspect mat « minéral » avec une grande résistance à l'eau et une excellente microporosité.

PROPRIETES : Peinture à la fois très imperméable aux eaux de ruissellement et très perméable à la vapeur d'eau (microporosité) : classée dans la meilleure classe selon les normes ISO 1062-3 et EN 1062-2, et selon normes DIN 52617 et 52615 (voir valeur des coefficients Sd et W). D'excellente résistance aux micro-organismes, de faible susceptibilité à l'encrassement et de grande stabilité à la lumière et aux intempéries.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Liant:	Résines polysiloxane et acrylique en phase aqueuse
Aspect :	Mat "minéral" profond.
Couleur :	Blanc et teintes nuancier n°4
Densité :	1,55
Brillant spéculaire :	2 (angle à 60°) 1,5 (angle de 85°)
Extrait sec :	64% exprimé en poids, 43% en volume
Rendement :	12 m ² /L sur support lisse
Séchage :	Hors pluie : 1 heure Sec recouvrable : 24 heures
Coefficient W : (Absorption d'eau liquide)	< 0,14 kg/m ² .h ^{0.5}
Coefficient Sd : (Perméabilité à la vapeur d'eau)	< 0,1 m

Théorie de protection des façades selon KUNZEL :

Cette théorie établit qu'une façade ne se dégrade pas si la capacité de rejeter l'eau par le processus de diffusion (mesuré par le coefficient Sd : épaisseur de la couche d'air qui aurait la même perméabilité à la vapeur d'eau) est plus forte que la capacité de reprise d'eau des capillaires (mesurée par le coefficient d'absorption d'eau W) Pour qu'un système de protection de façade fonctionne correctement, les valeurs Sd et W doivent être les plus petites possibles.

NORMES ISO EN 1062-2 pour être en classe 1	Sd doit être inférieur à 0,1
NORMES ISO EN 1062-3 pour être en classe 1	W doit être inférieur à 0,14
NORMES DIN 52615 pour être en classe 1	Sd doit être inférieur à 0,1
NORMES DIN 52617 pour être en classe 1	W doit être inférieur à 0,1

CARACTERISTIQUES D'APPLICATION :

Conditions d'application : Temp. sup. à 5°C et inf. à 35°C. Hygrométrie inf. à 80%.
Ne pas appliquer par temps de pluie, par vent fort, ou par grand soleil.

Matériel : Rouleau, brosse

Dilution : Jusqu'à 5% pour application en 1ère couche

Nettoyage du matériel : Eau.

PREPARATION DU SUPPORT :

Les supports doivent être conformes aux DTU les concernant et notamment au DTU n° 59.1. Reconnaissance préalable nécessaire afin de déterminer la préparation des supports.

Supports contaminés par des micro-organismes	Nettoyage, traitement à l'aide de la solution STOP MOUSSE	1 ou 2 couches DUCALE SILOXANE
Béton, Enduit hydraulique sain.	Lavage HP, brossage 1 couche DUCALE SILOXANE diluée à 5 %	
Béton, Enduit hydraulique poreux	Lavage HP, brossage 1 couche PLASCOFIX S dilué à 10 % de white spirit	
Anciennes peintures adhérentes	Lavage HP, brossage 1 couche PLASCOFIX S	
Anciennes peintures à la chaux	Lavage HP soigné, 1 couche PLASCOFIX S dilué à 10 % de White Spirit	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Classe de Transport : Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses)

Conditionnement : 16L

Stockage : 12 mois en bidon d'origine fermé. A l'abri du gel

Hygiène et sécurité : Consulter la fiche de données de sécurité disponible chez le Distributeur sur CD ROM et sur le site www.unikalo.com

Classement Européen : Catégorie A / Sous-catégorie **c**
(selon directive 2004/42/CE)

Valeur limite UE de C.O.V. : Pour sous-catégorie **c** : 40g/l (2010)

C.O.V. max. de ce produit : 40g/l

Date d'édition : 25/07/11

Date de modification : 23/12/2009

FA14

Annule et remplace les versions précédentes.

Avant toute mise en œuvre, veuillez vérifier qu'il s'agit de la dernière édition.

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes ou DTU en vigueur ; toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

SOCIETE DES COLORANTS DU SUD - OUEST
18 rue du Meilleur Ouvrier de France - Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC
Tél. 05 56 34 23 08 - Fax : 05 56 13 00 73